

FRANCE METROPOLITAINE						
	Taux de base		Grandes villes* et communes de la métropole du Grand Paris		Commune de Paris	
	Taux jusqu'au 21.09.2023	Taux à compter du 22.09.2023	Taux jusqu'au 21.09.2023	Taux à compter du 22.09.2023	Taux jusqu'au 21.09.2023	Taux à compter du 22.09.2023
Repas	17,50 €	20 €	17,50 €	20 €	17,50 €	20 €
Hébergement	70 €	90 €	90 €	120 €	110 €	140 €

* Sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.
 Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est revalorisé de 120 € à 150 €.

OUTRE-MER				
	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin		Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	
	Taux jusqu'au 21.09.2023	Taux à compter du 22.09.2023	Taux jusqu'au 21.09.2023	Taux à compter du 22.09.2023
Repas	17,50 €	20 €	21 € ou 2 506 Francs CFP	24 € ou 2 864 Francs CFP
Hébergement	70 €	120 €	90 € ou 10 740 Francs CFP	120 € ou 14 320 Francs CFP

Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est revalorisé de 120 € à 150 €.